

Compte rendu du Conseil Municipal d'OUSSE
Séance du 14 mars 2023 à 20h30

L'an deux mille vingt-trois, le 14 mars à 20h30, le Conseil Municipal, convoqué le 8 mars 2023 s'est réuni en séance ordinaire à la salle du Conseil municipal, sous la présidence de Monsieur BOURIAT Jean-Claude, Maire.

Présents - 12 : Mesdames et Messieurs BOURIAT Jean-Claude, COUTENET Jean-Louis, LIMERAT Bernadette, CAPELLE Bernard, ZEROUAL Sylvie, ARTIGANAVE Suzanne, BARDOCHAN Michel, CAMBET Geneviève, KALVIKOWSKI Romain, LEJEUNE Jean-Louis, MENGEOLE Sandrine, et SOULAGNET Christophe.

Absents représentés –

- | | | |
|--------------------------|---------------|---------------------|
| • COURTADE Christine | procuration à | ARTIGANAVE Suzanne |
| • PUPION Claire | procuration à | LIMERAT Bernadette |
| • GIL Nicole | procuration à | CAMBET Geneviève |
| • LASSUS-PORTARIEU David | procuration à | KALVIKOWSKI Romain |
| • LEURIDAN Grégory | procuration à | LEJEUNE Jean-Louis |
| • SERVER Séverine | procuration à | BOURIAT Jean-Claude |
| • SOMPROU Jean-Pierre | procuration à | CAPELLE Bernard |

La convocation a été affichée 8 mars 2023

Secrétaire de séance : ZEROUAL Sylvie

Objet 1- mise à jour du tableau des emplois

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L. 2121-29, L. 2313-1 et R.2313-3,
- Vu l'article L. 313-1 du Code Général de la Fonction Publique,
Considérant l'avis du comité social territorial émis dans sa séance du 23 février 2023,

Le Maire rappelle au Conseil municipal qu'il lui appartient de fixer les effectifs des emplois à temps complet et à temps non complet nécessaires au fonctionnement des services.

Il propose d'actualiser le tableau des emplois de la commune comme suit pour tenir compte du départ de deux agents et de la réorganisation du service cantine garderie suivie de deux nouveaux recrutements

- création de deux emplois d'adjoint technique à *temps non complet à 28h hebdomadaires chacun*
- suppression de deux emplois d'adjoint technique à *temps non complet représentant respectivement 29,55 h et 26,50 h de travail par semaine.*

Après avoir entendu le Maire dans ses explications complémentaires, et après en avoir délibéré,

Le Conseil municipal

DÉCIDE

- la création, à compter du 01/01/2023, de deux emplois permanents d'adjoint technique à *temps non complet* représentant 28 heures de travail par semaine chacun
- la suppression de deux emplois d'adjoint technique à temps non complet représentant respectivement 29,55 h et 26,5 h de travail par semaine.

ADOPTE le tableau des emplois figurant en annexe

PRÉCISE que les crédits suffisants sont prévus au budget de l'exercice.

Présents : 12

Exprimés : 19

Abstention: 0

Pour: 19

Contre: 0

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h15.

Tableau des emplois en page suivante.

Références de la délibération de création / modification de l'emploi	Fondement juridique (si l'emploi peut être pourvu par le recrutement d'un agent contractuel)	Effectifs et sexe de l'emploi pourvu	Effectifs à pourvoir – Date de la vacance d'emploi	Motif (recrutement en cours, disponibilité...)			Poste non pourvu	
				Références de la délibération de création / modification de l'emploi	Fondement juridique (si l'emploi peut être pourvu par le recrutement d'un agent contractuel)	Effectifs et sexe de l'emploi pourvu	Effectifs à pourvoir – Date de la vacance d'emploi	Motif (recrutement en cours, disponibilité...)
<i>Service administratif</i>								
Secrétaire générale	Cadre d'emploi des rédacteurs	B	TC	13 avril 2021		1	Néant	
<i>Service technique</i>								
Responsable de l'entretien des bâtiments	Cadre d'emplois des Agents de Maîtrise	C	TC	21 mai 2019		1	Néant	
Agent d'entretien des espaces verts	Cadre d'emplois des adjoints techniques	C	TC	13 avril 2021		1	Néant	
<i>Service scolaire et périscolaire</i>								
Agent spécialisé des écoles maternelles	ATSEM de 1 ^{ère} classe	C	32 heures	29 août 2017	Art. L332-8 6° CGFP	1	Néant	
Agent spécialisé des écoles maternelles	Adjoint technique	C	32 heures	29 janvier 2019	Art. L332-8 6° CGFP	1	Néant	
Adjoint technique	Cadre d'emplois des adjoints techniques	C	28 heures	13 décembre 2022		1	Néant	
Adjoint technique	Cadre d'emplois des adjoints techniques	C	28 heures	13 décembre 2022	Art. L332-8 6° CGFP	1	Néant	
Adjoint technique	Cadre d'emplois des adjoints techniques	C	15,8 heures	29 août 2017		1	Néant	
Adjoint technique	Cadre d'emplois des adjoints techniques	C	23 heures	13 décembre 2022	Art. L332-8 6° CGFP	1	Néant	
Adjoint technique	Cadre d'emplois des adjoints techniques	C	6,5 heures	21 septembre 2021	Art. L332-8 6° CGFP	1	Néant	

